

Procès-verbal n°22 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	06/01/23
À :	10h
Présidence :	M. Didier CASANADA
Présents :	Mmes Nadine GRECO, Martine JOLY. Mrs Daniel OLIVET, Sauveur ROMAGNOLE.
Absents excusés :	Mme Fatiha BADAoui Mrs Jean-Pierre RIEU, Denis LASGOUTE

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 2 de la réunion du 30/12/2022.

Championnat U12/U13

UTILISATION DE LA FMI

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de dysfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.

La fiche de défi technique (Conduite de Balle) 1er trimestre Phase 2 est à télécharger sur le site du District : Documents, puis Compétitions

Rappel : Pas d'égalité : 1 perdant et 1 Gagnant : Si noté égalité sur la FMI ou la FEUILLE : Défi perdu au 2 équipes

Inversion :

FC VAL DE CEZE 2 passe de la Poule F à la poule B

POULX AS 12 passe de la Poule B à la poule F

Les poules B et F seront modifiées en conséquence

Retrait :

Roquemaure F retire son Equipe D3 Poule B

Le calendrier de la Poule sera modifié en conséquence

FESTIVAL PITCH U13

2em Tour FESTIVAL PITCH : SAMEDI 4 FEVRIER 2023 à 9h30



COUPE GARDOISE FEMININE U12 U13

Le Tirage au sort des ½ finales a eu lieu en présence de la Commission Féminine et Commission Foot Animation.

Il a donné lieu aux rencontres suivantes :

- ROQUEMAURE SC / NIMES METROPOLE
- MARGUERITTES ES / GC QUISSAC

Ces rencontres se joueront le 4 Février à 15h00.

Championnat U12

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTEE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION"

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.

La fiche de défi technique (Conduite de Balle) 1er trimestre Phase 2 est à télécharger sur le site du District : Documents, puis Compétitions

Rappel : Pas d'égalité : 1 perdant et 1 Gagnant : Si noté égalité sur la FMI ou la FEUILLE : Défi perdu au 2 équipes

Foot Animation - U10 à U10/U11

ATTENTION : Application des Amendes à partir du 1 Novembre (tarifs saison 2022/2023) - Chapitre 4 RG du District.

Feuille de match ou de plateau incomplète (arbitre et/ou éducateur responsable et/ou dates de naissance et/ou numéro de licence non renseigné(s)) (U6 à U13) (Art. 53 et 72 RG District) **10 €/ Infraction**

Non respect de la catégorie d'âge **30 €/ Infraction**

Inscription sur une feuille de match d'une personne non licenciée (Art. 51 RG District) **25 €/ Infraction**

Début des plateaux R4 Samedi 14 Janvier

Foot Animation – U6 à U8/U9

ATTENTION : Application des Amendes à partir du 1 Novembre (tarifs saison 2022/2023) - Chapitre 4 RG du District.

Feuille de match ou de plateau incomplète (arbitre et/ou éducateur responsable et/ou dates de naissance et/ou numéro de licence non renseigné(s)) (U6 à U13) (Art. 53 et 72 RG District) **10 €/ Infraction**

Non respect de la catégorie d'âge **30 €/ Infraction**

Inscription sur une feuille de match d'une personne non licenciée (Art. 51 RG District) **25 €/ Infraction**

Début des plateaux Samedi 14 Janvier



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président
Didier CASANADA

La Secrétaire de Séance
Nadine GRECO

